

ZAC de la Mouillère - Franchissement de l'avenue Droz - Aménagement des espaces verts - Demande de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération en date du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal avait retenu le projet d'urbanisation d'un secteur situé dans le quartier de la Mouillère, entre la rue des Fontenottes et le Doubs et s'étendant de la gare SNCF jusqu'au carrefour Chardonnet - Fontenottes.

Le parti d'urbanisme de la ZAC de la Mouillère intègre un programme de 1 735 m² de bureaux et de 415 logements, organisé en un front bâti isolant la ligne de chemin de fer Besançon-Le Locle du reste de la parcelle. Cette ligne construite ménage des ouvertures afin de conserver un lien visuel entre la colline de Bregille et la ville.

La partie de terrain restante, d'une surface dépassant l'hectare, représente un espace d'accompagnement intéressant en prolongement des parcs urbains de la rive droite du Doubs.

La liaison sécurisée, piétonne et cyclable, entre le quartier de Bregille et la ville faisait partie du programme.

État d'avancement des travaux

A ce jour, la ligne SNCF a été déplacée, les ouvrages de liaison entre la rue des Fontenottes et la ZAC ainsi que les cheminements piétons d'accompagnement sont réalisés, les deux tiers du programme bâti presque achevés.

Parallèlement, la rue des Fontenottes a fait l'objet d'un recalibrage et d'un réaménagement complet.

Restent à finaliser la construction du passage inférieur à l'usage des piétons et des cycles entre la ZAC et le parc Micaud ainsi que le jardin. Les deux avenues bordant l'avant du site (Droz et Chardonnet) doivent également faire l'objet d'un recalibrage.

Description du jardin

Le parti d'aménagement du jardin repose sur un concept sobre alliant une plastique du sol à des plantations variées. Seules les extrémités du terrain sont architecturées. Ainsi, l'extrémité Ouest intègre les ouvrages liés au passage inférieur tandis qu'à l'Est des murets de soutènement ménagent des terrasses plantées permettant de supporter une aire de retournement.

L'axe central de l'îlot dans lequel s'insère le chemin rejoignant le quartier Bregille, se sépare en deux allées dès le front bâti franchi, une rejoint le passage inférieur en s'enfonçant progressivement dans le sol, l'autre relie le trottoir de l'avenue de Chardonnet en direction des Prés de Vaux.

Les plantations se répartissent ainsi : une strate arborescente à l'échelle du bâti et une strate arbustive mettant en évidence l'harmonie et l'alternance des floraisons ainsi que les variétés de feuillage.

Un cheminement secondaire permet de se promener dans le jardin et d'accéder à des lieux de repos équipés de bancs.

Une clôture de square limite le jardin le long de l'avenue Droz et empêche toute traversée sauvage de l'avenue en obligeant les piétons à emprunter les passages prévus à cet effet.

Le passage inférieur

Véritable cordon ombilical mettant en relation le jardin de la Mouillère avec le parc Micaud, le passage inférieur long de 18 mètres doit s'intégrer visuellement dans ces deux sites différents tout en rassurant l'usager.

Sur le plan de la sécurité, le gabarit du passage, 6 x 2,50 mètres, et un éclairage soutenu apportent une réponse.

Sur le plan environnemental, le passage relie deux secteurs différents, d'un côté le parc Micaud, jardin d'inspiration romantique du XIX^{ème} siècle, de l'autre côté un jardin d'accompagnement d'immeubles contemporains.

Les têtes d'ouvrage tiennent compte de ces deux identités.

Estimation sommaire

A - Ouvrage souterrain et constructions annexes	567 000,00 € HT soit 678 132,00 € TTC
B - Voirie avenue Droz	190 000,00 € HT soit 227 240,00 € TTC
C - Jardin	497 450,00 € HT soit 594 950,20 € TTC
D - Percée visuelle centrale	87 825,00 € HT soit 105 038,70 € TTC

Un soutien du SYDED sera sollicité sur les dépenses d'éclairage public et de mise en valeur.

Un soutien du Département du Doubs sera également sollicité au titre du Contrat d'Initiative Territoriale (CITE), à hauteur de 30 % du coût HT pour la réalisation de l'ouvrage souterrain et les constructions annexes, ainsi que l'aménagement du jardin.

Nota : Les derniers travaux d'aménagement de la ZAC de la Mouillère, réalisés à partir de 2009, ne sont pas compris dans le présent chiffrage. Ils concernent :

- le recalibrage de l'Avenue de Chardonnet.
- le traitement du parvis de la gare de la Mouillère.

Calendrier

Les travaux chiffrés ci-dessus se dérouleront suivant le calendrier prévisionnel suivant :

- à partir du 2^{ème} semestre 2007 : Aménagement de la percée visuelle centrale et divers aménagements ponctuels dans les espaces verts (soutènements le long de l'avenue de Chardonnet notamment),

- à partir du 2^{ème} trimestre 2008 : Construction du passage souterrain sous l'avenue Droz et réfection de voirie - Aménagement du jardin 1^{ère} phase (au droit des îlots 1 et 2),

- fin 2008 - 2009 : Aménagement du jardin 2^{ème} phase (au droit des îlots 3, 4 et 5).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les projets d'aménagement des espaces verts et la construction du passage inférieur,
- autoriser M. le Maire à solliciter les aides du SYDED et du Département du Doubs ainsi que tout autre partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- inscrire le montant de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives aux imputations 13.824.1323/1326.97017.30300,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

«M. Michel LOYAT : Vous avez là le schéma de la Mouillère, donc cette reconversion de friche ferroviaire, avec trois grands principes que je rappelle : un programme immobilier à dominante d'habitat puisqu'il y a un immeuble de bureaux selon une composition de fronts bâtis avec de larges ouvertures visuelles sur Bregille ou de Bregille à la Boucle. Le deuxième principe, c'est un franchissement mode doux de la rue des Fontenottes qui est requalifiée à Micaud avec la création d'un passage souterrain sous l'avenue Droz dont on va parler tout à l'heure et puis le troisième principe c'est le traitement d'un espace vert important dans la continuité de Micaud.

Le point sur ce qui est fait à ce jour : la ligne SNCF a été déplacée, les deux ouvrages de liaison entre la rue des Fontenottes et la ZAC ont été également réalisés et les deux tiers du programme d'habitat sont en cours de construction et sont même largement construits, les deux derniers bâtiments eux ont été retenus et les permis sont délivrés. Parallèlement la rue des Fontenottes, vous l'avez constaté, a profité d'un recalibrage important, c'est une réalisation qui peut être appréciée. Reste à finaliser la reconstruction du passage inférieur à l'usage des piétons et des cycles entre la ZAC et le parc Micaud, ce qui vous sera présenté tout à l'heure. Les deux avenues, Droz et Chardonnet doivent également être recalibrées, c'est ce qui viendra à la fin du programme. Vous avez quelques photos rappelant ce qu'était notamment la rue des Fontenottes avant les travaux et puis vous aurez quelques photos montrant donc la même rue et le passage qui est en bas de la rue des Fontenottes après les travaux, donc là vous avez l'escalier qui est en face de la rue Fabre et qui permet d'aller sous le passage souterrain et ensuite de passer sur le parc et, lorsque le passage souterrain sera fait sous l'avenue Droz, de passer à Micaud. Là il y a eu un travail assez remarquable. Les enjeux urbains du traitement de l'espace vert sont rappelés, d'une part l'aspect liaison piétonne et cyclable qui permet de mieux relier les quartiers de la ville, la valorisation de la composition urbaine d'ensemble, la création d'un jardin public complémentaire au parc Micaud, complémentaire, il n'aura bien sûr pas une fonction aussi importante mais il est dans cette continuité, et puis la création de places de stationnement public, stationnement ouvert et payant aussi pour permettre la rotation.

Quelques éléments sur le parti d'aménagement : il y a là un concept sobre avec une adaptation au sol et des plantations variées, seules les extrémités du terrain à l'Est et à l'Ouest sont architecturées. L'axe central qui permet le passage piétons et cycles et deux cheminements, un cheminement qui permet d'utiliser le passage sous l'avenue Droz et puis un autre passage côté avenue de Chardonnet. Vous avez ici une vue qui permet de se faire une idée de ce futur aménagement conçu d'ailleurs par M. PASQUIER qui avait conçu le parti d'aménagement de la place de la Révolution.

Cela vous donne une idée de ce futur aménagement qui pourra être ensuite enrichi et puis vous avez une image du passage souterrain qui sera réalisé côté parc Micaud, donc là il y a une volonté d'intégrer cela au parc Micaud. Vous constatez qu'il y a une largeur suffisante pour donner toute sécurité à ce passage souterrain qui est d'ailleurs très peu long et bien éclairé.

M. LE MAIRE : Je pense effectivement que c'est un bon dossier. Merci aux Services Espaces Verts, Études et Travaux et Urbanisme qui y ont travaillé».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, Mme CHAUVET, M. ROY et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.